



Financement de l'UE pour la migration et la sécurité: mode de fonctionnement

Les efforts consentis par les États membres dans le domaine de la migration et des affaires intérieures sont soutenus par le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) et par le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Pour la période 2014-2020, la Commission européenne accorde 7 milliards d'euros aux États membres dans le cadre du FAMI et du FSI. Pour cette même période, 58 programmes nationaux au total relèvent de ces deux Fonds, les financements au titre du FSI n'étant accordés qu'aux États membres de l'espace Schengen et aux pays associés à Schengen. Parmi ces programmes nationaux, 27 relèvent du FAMI et 31 du FSI.



FAMI

Le FAMI soutient les efforts déployés par les États membres pour améliorer leurs capacités d'accueil, veiller à la conformité de leurs procédures d'asile avec les normes du droit de l'Union, intégrer les migrants à l'échelle locale et régionale et renforcer l'efficacité des programmes de retour.



FSI

Le FSI comporte deux volets. Le volet «Frontières» soutient les efforts fournis par les États pour atteindre un niveau uniforme et élevé de contrôle des frontières extérieures, en promouvant une politique commune des visas ayant vocation à faciliter les voyages à destination de l'UE effectués de façon légitime. Le volet «Police» soutient les efforts consentis par les États pour lutter contre la criminalité organisée transfrontière et le terrorisme et pour renforcer la coopération transnationale entre les services répressifs; il finance également les mesures de gestion des risques visant à protéger les personnes et les infrastructures critiques contre les attentats terroristes et les autres incidents liés à la sécurité.



Exemples de types d'actions financées

Grèce 259,4 Mio EUR, FAMI:

La Grèce entend accroître sa capacité d'accueil en la portant à 2 500 places d'ici la fin de l'année 2015, tout en améliorant la qualité et la célérité du processus décisionnel en matière d'asile. Les fonds serviront également à mettre en œuvre une politique globale d'intégration des immigrants.



7 Mrd EUR
(FAMI + FSI 2014-2020)



Exemples de types d'actions financées

Hongrie 61,5 Mio EUR, FSI:

Les fonds serviront, d'une part, à augmenter la capacité des consulats à traiter le nombre croissant de demandes de visa et, d'autre part, à assurer le renforcement du contrôle aux frontières et de la surveillance des frontières.

1



Les montants de base alloués aux États membres aux fins de leurs programmes nationaux relevant des volets «Frontières» et «Police» sont établis par les **règlements** régissant les trois instruments financiers, tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil et le Parlement européen. Ces **règlements** définissent les objectifs spécifiques censés être atteints avec le concours du FAMI et du FSI.



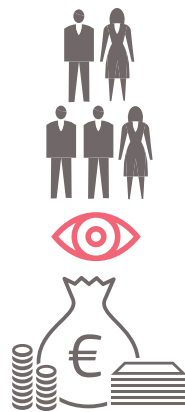
Les **États membres** présentent une proposition de **programme national** poursuivant ces objectifs et fournissent une estimation du coût de chaque action. Le texte final est toujours le fruit de divers échanges entre la Commission européenne et l'État membre concerné au sujet des actions et priorités proposées. Le programme national définit des domaines dans lesquels les fonds de l'Union peuvent compléter les fonds nationaux.

2



La **Commission** approuve les **programmes nationaux** proposés par les États membres sous réserve que ceux-ci soient rédigés avec suffisamment de **clarté**, soient conformes au **dialogue** mené au début d'une période de programmation, et obéissent à une **approche stratégique**.

3



Après l'approbation des programmes nationaux, il revient à l'**autorité centrale nationale** chargée de la gestion des fonds de répartir ceux-ci conformément aux priorités arrêtées. Les États membres doivent désigner une **autorité compétente** qui gère les interventions des Fonds et une autorité chargée des contrôles. Ils peuvent en outre désigner des autorités déléguées. Les **États membres notifient ensuite à la Commission** la désignation de leurs autorités compétentes et lui présentent succinctement leur système de gestion et de contrôle. Lorsque la Commission a approuvé cette désignation, le versement des fonds peut commencer.

4



L'autorité nationale procède alors à la gestion des fonds et **les alloue aux niveaux local, régional et national**, selon la ventilation décidée à l'échelon national et en fonction de la situation du pays.



Exemples de types d'actions financées

Italie 315,4 Mio EUR, FAMI: l'Italie cherche à accroître ses capacités d'accueil, à améliorer et à accélérer le processus décisionnel, ainsi qu'à instaurer des structures et des services spécialisés destinés aux catégories de personnes vulnérables.

France 286,6 Mio EUR, FAMI: le financement de l'Union contribuera à la mise en œuvre de la réforme en cours du régime d'asile, en renforçant les capacités administratives pour faire face à une augmentation du nombre de demandeurs d'asile. L'objectif est d'écourter les procédures en vigueur et d'améliorer les conditions d'accueil.

Allemagne 134 Mio EUR, FSI: l'Allemagne poursuivra le développement et le renforcement de son système commun intégré de gestion des frontières, en vue d'optimiser l'efficacité du contrôle aux frontières dans l'intérêt tant des voyageurs que de la sécurité.